

Le Président certifie avoir affiché le procès verbal de cette séance aux lieux et places habituels le 26/08/2020 transmis au contrôle de légalité le 26/08/2020

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU
De la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt
Séance du 25 août 2020

L'an deux mille vingt, le 25 août à 18 H 00

Le Bureau de la Communauté de Communes étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en date du 19 août 2020 sous la présidence de M. Jean Marie MISSLER.

Membres du bureau présents :

- ✓ Mme ANTOINE Jocelyne
- ✓ M. BRELLE François
- ✓ M. CARLU Jean Baptiste
- ✓ M. HAUPTMANN Gérard
- ✓ M. MAZET Thierry
- ✓ M. MISSLER Jean-Marie
- ✓ Mme POSTAL Anne,
- ✓ M. PROT Patrice
- ✓ M. SELIER Hubert
- ✓ M. TRINOLI Massimo

Membres du bureau excusés :

- ✓ M. CAPUT Christophe
- ✓ Mme FAUQUENOT Evelyne
- ✓ M. GEORGES Denis
- ✓ M. JACQUE Philippe

Membres du bureau absents :

- ✓ M. THEVENIN Gilbert

Participants non élus :

- ✓ Mme Florence BREUIL,
- ✓ Mme Béatrice CLEMENT,
- ✓ M. Jean-Baptiste LEONARD,
- ✓ M. Anthony BONTEMPS,

Le quorum étant atteint, il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité. Mme Anne POSTAL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Ordre du jour :

1. Fonctionnement du bureau.
2. Information sur les possibilités de répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) 2020 par le conseil communautaire.
3. Point sur la composition des commissions thématiques de la CODECOM.
4. Présentation de l'organisation de la CODECOM à partir du 1^{er} septembre 2020.
5. Dépôt d'un dossier de candidature pour l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Soutien à la création et au développement de Tiers Lieux » de la Région Grand Est.
6. Avis sur l'annulation de l'appel des loyers pour la Maison de santé pluridisciplinaire de Spincourt et le commerce « Chez Mamy ».
7. Questions diverses.

1. FONCTIONNEMENT DU BUREAU

Le Président indique que l'exécutif (Président, vice-présidents) s'est réuni le mardi 18 août 2020. Il a été décidé que ces réunions se tiendront les lundis tous les 15 jours.

Le travail de fond sera réalisé dans les commissions thématiques.

Quelques délégations seront confiées à des conseillers membres du bureau.

Thierry MAZET indique que l'horaire de la réunion de bureau à 18H convient bien. Le Président propose que les réunions de bureau se tiennent désormais à 18H.

Le Président indique que le cycle de réunion « Réunions de VP → Commissions thématiques → Bureau → Conseil communautaire » peut paraître redondant : des dossiers passent parfois 3 ou 4 fois devant les mêmes élus.

Le bureau possède des délégations propres qui doivent être utilisées à bon escient. Le Président demande aux membres du bureau de réfléchir au fonctionnement du bureau au cours de ce nouveau mandat.

2. INFORMATION SUR LES POSSIBILITES DE REPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) 2020 PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le bloc communal.

Le principe de ce fonds consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités à fiscalité propre et communes pour la reverser à des EPCI et communes moins favorisées.

Pour le territoire intercommunal, la CODECOM et l'ensemble de ses communes membres sont bénéficiaires de ce fonds (pas de contribution).

C'est le conseil communautaire qui fixe les règles de répartition du FPIC entre CODECOM et communes membres, cette répartition pouvant faire l'objet d'aménagements :

➤ Le conseil communautaire décide une répartition de droit commun.

La répartition du droit commun est définie par l'article L.2336-3 du code général des collectivités territoriales.

Le montant total du FPIC est d'abord réparti entre la CODECOM et l'ensemble des communes, selon le coefficient d'intégration fiscal. Le montant communal est ensuite réparti entre les communes en fonction du potentiel financier par habitant des communes et de leur population.

Pour information :

↳ MONTANT TOTAL DU FPIC	= 258 985 €
↳ Coefficient d'intégration fiscal	= 0,836315
↳ MONTANT CODECOM selon répartition de droit commun	= 216 594 €
↳ MONTANT COMMUNES selon répartition de droit commun	= 42 391 €
↳ Répartition par commune selon droit commun :	

Amel-sur-l'Etang	635 €	Merles-sur-Loison	921 €
Arrancy-sur-Crusnes	2 674 €	Moirey-Flabas-Crepion	664 €
Azaanes-et-Soumazannes	708 €	Muzeray	680 €
Billy-sous-Mangiennes	2 109 €	Nouillonpont	1 207 €
Brandeville	1 364 €	Peuvillers	282 €
Bréhéville	826 €	Pillon	1 415 €
Chaumont-devant-Damvillers	226 €	Réville-aux-Bois	547 €
Damvillers	2 330 €	Romagne-sous-les-Côtes	519 €
Delut	654 €	Rouvrais-sur-Othain	954 €
Dombras	813 €	Rupt-sur-Othain	226 €
Dommary-Baroncourt	3 577 €	Saint-Laurent-sur-Othain	3 104 €
Domrémy-la-Canne	0 €	Saint-Pierrevillers	838 €
Duzey	189 €	Senon	1 699 €
Ecurey-en-Verdunois	744 €	Sorbey	1 694 €
Eton	1 046 €	Spincourt	4 040 €
Etraye	163 €	Vaudoncourt	437 €
Gouraincourt	233 €	Ville-devant-Chaumont	222 €
Gremilly	119 €	Villers-les-Mangiennes	448 €
Lissey	566 €	Vittarville	339 €
Loison	660 €	Wavrille	257 €
Mangiennes	2 262 €		

➤ Le conseil communautaire décide un mode de répartition « à la majorité des 2/3 ».

Cette répartition doit être adoptée par délibération à la majorité des 2/3.

Dans un premier temps, le montant du FPIC est réparti librement entre la CODECOM et les communes, sans que le montant s'écarte de plus de 30% du montant de droit commun.

Dans un second temps, la répartition entre les communes membres peut être établie en fonction de 3 critères au minimum définis par la loi : population, écart entre revenu par habitant de chaque commune et revenu par habitant de l'ensemble intercommunal et du potentiel fiscal ou financier par habitant. D'autres critères de ressources ou de charges peuvent être choisis par le conseil communautaire.

Le choix des critères et de leur pondération est librement choisi par le conseil communautaire.

➤ Le conseil communautaire décide un mode dérogatoire de répartition libre.

Ce mode est totalement libre : le conseil communautaire fixe les critères de répartition suivant ses propres règles. Le FPIC peut être reversé entièrement à la CODECOM par ce système de dérogation libre.

Cette répartition doit être votée :

- Soit à l'unanimité du conseil ;
- Soit à la majorité des 2/3 du conseil ET par délibérations concordantes de tous les conseils municipaux dans les 2 mois qui suivent la délibération de la CODECOM. Si une seule commune vote contre la répartition, la délibération de la CODECOM ne pourra s'appliquer.

Le Président indique que la CODECOM a décidé historiquement de prendre en charge financièrement des dépenses qui, avant, étaient assumées par les communes : fauchage des accotements, ajout d'un point d'éclairage public supplémentaire (les communes étaient auparavant sollicitées pour la moitié du coût par fonds de concours), financement du déploiement de la fibre optique (plus de 60 000 € par an pris en charge par la CODECOM), maîtrise d'œuvre de travaux communaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage intercommunale.

Le bureau donne un avis favorable sur le mode de répartition libre du FPIC proposé.

Le conseil communautaire devra choisir le mode de répartition du FPIC.

3. POINT SUR LA COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES DE LA CODECOM

Le mécanisme de parallélisme des formes entre les communes et les communautés de communes permet d'adopter le fonctionnement induit par l'article L2121-22, relatif aux commissions communales.

Chaque conseil communautaire a donc la faculté de créer des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises soit par l'administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres. Ces commissions peuvent être créées tout au long du mandat.

Siègent au sein des commissions les conseillers communautaires mais également les conseillers municipaux des communes membres.

Les commissions thématiques suivantes ont été créées lors de la dernière assemblée générale le 10 juillet dernier :

- ↳ Commission Voirie / Eclairage public ;
- ↳ Commission Jeunesse ;
- ↳ Commission Gestion et Valorisation des déchets ;
- ↳ Commission Environnement (GEMAPI / NATURA 2000) ;
- ↳ Commission Scolaire ;
- ↳ Commission Développement territorial (Economie / Habitat / Numérique / Santé) ;
- ↳ Commission Tourisme ;
- ↳ Commission Culture / Vie associative.

Un appel à candidature a été lancé auprès des maires des communes membres, afin de transmettre la liste des conseillers communautaires et municipaux intéressés par ces commissions identifiés dans le tableau ci-après :

COMMISSION VOIRIE – ECLAIRAGE PUBLIC		
SIMON Alain - Mangiennes	MARBEHANT Alexandre - Muzeray	BRINO Xavier (Damvillers)
THEVENIN Gilbert - Vittarville	CLAUSSET Bruno (Lissey)	FENOT Thomas (Damvillers)
PERIGNON Alain – Réville aux Bois	JOZAN Michel - Loison	MICHELS Julien - Sorbey
MAZET Thierry - Nouillonpont	BASTIEN Serge (Billy)	JENNESSON Jean Claude - Eton
JEANJEAN Yannick – Chaumont dvt D.	PROT Patrice - Damvillers	GIRAULT Victor (St Laurent)
HEINTZMANN Jean François (Senon)	SELLIER Hubert -Azannes	CARLU Jean-Baptiste - Arrancy
BARTHE Claude - Brandeville	DUCHET James - Spincourt	

COMMISSION JEUNESSE		
LAMBERTI Audrey (Billy)	MELARD Marielle (St Pierrevillers)	CAILLARD Sophie (Spincourt)
FRANCOIS William (St Laurent)	GEGOUX Catherine (Muzeray)	

COMMISSION GESTION ET VALORISATION DES DECHETS		
LE FRANCOIS Bertrand - Lissey	BRINO Xavier (Damvillers)	GEGOUX Catherine (Muzeray)
DELOUCHE Amélie - Billy	LE NENAN Laurent - Sorbey	ANTOINE Jocelyne - Senon
LANGGARTNER Gérald (Damvillers)	LAURENT Frédéric (St Laurent)	MOREAU Danièle (Senon)
HENRY Stéphanie (Senon)	BOURTEMBOURG Luc - Brandeville	PIERRE Denis -Rouvrois
BABIN Bernard – Gouraincourt		

COMMISSION ENVIRONNEMENT (GEMAPI/NATURA 2000)		
LEPLOMB Thierry - Loison	DELBARY Luc (Billy)	LAMBERT Fannie – Chaumont
DOYEN Eric (Lissey)	SAINZELLE Julien (Damvillers)	PIERRET Elodie (Sorbey)
SAMPON Michel (Mangiennes)	FENOT Thomas (Damvillers)	BERGUET Martine – St Laurent
GARNIER Nicolas (St Laurent)	GIELEGHEM Peggy (Muzeray)	WATRIN Benoît (Rouvrois)
ANGONIN Sonia (Senon)	BOURTEMBOURG Luc - Brandeville	BERTHELEMY Joffrey (Duzey)
SELLIER Hubert - Azannes	AUBRY Jean Marc –Duzey	BABIN Bernard - Gouraincourt
HAUPTMANN Gérard -Merles	BLONDIN Jean-Marie –St Pierrevillers	

COMMISSION SCOLAIRE		
MARBEHANT Alexandre - Muzeray	LAMBERTI Audrey (Billy)	MICHELS Julien - Sorbey
ROBINET Sandrine (Flabas)	LEROY Aurélie (Damvillers)	LAMBINET Annie - St Laurent
WATRIN Benoît (Rouvrois)	MACEL Noël - Villers les mang.	ARTISSON Sabine -Senon
LEPLOMB Hélène (Loison)	LEROY Léa (Damvillers)	GIELEGHEM Peggy (Muzeray)
POSTAL Anne - Damvillers		

COMMISSION DEVELOPPEMENT TERRITORIAL (ECONOMIE/HABITAT/NUMERIQUE/SANTE)		
MARCIC Nicolas (Lissey)	PONCELET Mathieu (Billy)	ROSSILLION Nadège - Eton
LE FRANCOIS Bertrand - Lissey	POSTAL Anne - Damvillers	BALSAMELLO Jessica (Eton)
BUISSEZ Elisabeth (Loison)	ADAM Delphine (Eton)	WATRIN Benoît (Rouvrois)
BLONDIN Jean Marie - St Pierrevillers	JACQUEMOT Fabrice (Senon)	MACEL Noël - Villers les Mang
HENRY Patricia (Domrémy la Canne)		

COMMISSION TOURISME		
DELOUCHE Amélie - Billy	THOMAS Claudine (Loison)	MOREAU Danièle (Senon)
IORI Anita - Damvillers	DUMANT Nicole (St Laurent)	BALLIEU Gilberte - Bréheville
MICHELS Julien- Sorbey	ANTOINE Jocelyne - Senon	BERTIN Célia - Mangiennes
LE FRANCOIS Bertrand - Lissey	TRINOLI Massimo -Arrancy	SELLIER Hubert - Azannes
MARBEHANT Alexandre - Muzeray	GONZALEZ Bénédicte - Billy	

COMMISSION CULTURE-VIE ASSOCIATIVE		
GONZALEZ Bénédicte - Billy	PERGENT Fatirah (St Laurent)	BERGER Carole (Spincourt)
HENRY Sandrine (Damvillers)	GIELEGHEM Peggy (Muzeray)	
PRECHEUR Sylvie (Damvillers)	ANGONIN Sonia (Senon)	

Au regard des candidatures parvenues, le conseil communautaire devra établir la composition de chaque commission thématique intercommunale.

4. PRESENTATION DE L'ORGANISATION DE LA CODECOM A PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020

Le Président rappelle que Jean Baptiste LEONARD quitte ses fonctions de DGS au 1^{er} septembre prochain.

Par ailleurs, il informe du départ de Mme Jennifer BIVER qui occupait le poste de responsable périscolaire à la CODECOM.

Par conséquent une réorganisation des services sera mise en place.

Anthony BONTEMPS occupera le poste de DGS. En parallèle, le recrutement d'un technicien va être lancé afin de prendre en charge une partie de ses missions actuelles (suivi des travaux d'investissement voirie et bâtiments, management de l'équipe technique, gestion du patrimoine de la collectivité, ...).

Béatrice CLEMENT prendra la responsabilité du pôle ressources nouvellement créé, dont le but est d'améliorer la gestion financière de la collectivité (comptabilité, budget, ...).

Elle assurera également le rôle de coordinatrice de tous les services périscolaires, extra scolaires et petite enfance dans le cadre de la convention globale territoriale de la CAF.

Une partie de ses missions actuelles seront dispatchées auprès d'autres agents.

Le poste de Jennifer BIVER est scindé en deux parties. La partie gestion administrative et ressources humaines sera confiée à Béatrice CLEMENT, et la partie animation sera confiée à trois agents de terrain.

5. DEPOT D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE POUR L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « SOUTIEN A LA CREATION ET AU DEVELOPPEMENT DE TIERS LIEUX » DE LA REGION GRAND EST

La Région Grand Est a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) concernant le soutien à la création et au développement de Tiers Lieux.

Un tiers-lieu peut se définir comme un espace ouvert où des individus peuvent se réunir pour travailler, s'approprier des savoirs et/ou des compétences, pour se rencontrer ou simplement échanger de façon informelle. Il n'existe pas un « modèle type » de tiers-lieux car ces espaces se construisent selon les besoins des citoyens et des entreprises, selon les dynamiques associatives et selon les particularités d'un territoire. Dans un tiers-lieu, différentes activités peuvent donc cohabiter.

Ce sont des lieux de collaboration, d'apprentissage, de médiation, de développement d'activités, qui ont vocation à être des espaces « socles » de soutien au développement de l'activité économique et sociale, ainsi qu'aux projets de développement local.

Il est possible de distinguer les tiers-lieux selon leur fonction, à savoir :

- ⇒ tiers-lieux d'activités : échange, collaboration, élaboration de projets communs, mutualisation de ressources, ...
- ⇒ tiers-lieux de service public : portés par une collectivité ou un EPCI, ils assurent un service de proximité et un accompagnement personnalisé pour faciliter les démarches administratives par exemple.
- ⇒ tiers-lieux d'innovation territoriale : ils cherchent à stimuler les processus d'innovation en faisant interagir une diversité d'acteurs (chercheurs, acteurs économiques et usagers), en s'appuyant sur le partage, l'expérimentation et le prototypage.
- ⇒ tiers-lieux sociaux : ils reposent sur un objectif social affirmé autour d'enjeux sociétaux, de participation citoyenne, d'entrepreneuriat ou encore de transitions démocratiques. Ces tiers-lieux sont fortement structurés autour des acteurs de l'économie collaborative, de l'économie numérique et de l'économie sociale et solidaire.

La gare SNCF de Dommary-Baroncourt a été identifiée comme un endroit potentiellement reconvertible en tiers-lieu. La SNCF n'y a plus d'activité et cherche notamment à trouver des utilisations alternatives de ses bâtiments inutilisés (projet « 1001 Gares »).

Par ailleurs, l'État a lancé, par l'intermédiaire de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, un appel à projets « Fabriques de Territoire ». Cet appel à projets a pour objectif la création de tiers-lieux en milieu rural et quartiers prioritaires (financement de 1 50 000 € maximum par projet).

Aussi, la combinaison de ces différents dispositifs pourrait permettre le développement d'un projet ambitieux de tiers-lieu porté par la CODECOM. L'idée serait de demander au conseil communautaire d'autoriser le dépôt de différents dossiers pour ce projet.

Le bureau émet un avis favorable à la reconversion de la gare SNCF de Dommary Baroncourt en tiers-lieu et autorise le dépôt d'un dossier de candidature pour l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Soutien à la création et au développement de Tiers Lieux » de la Région Grand Est, l'appel à projet de l'Etat « Fabrique de Territoires » et le programme LEADER.

Le conseil communautaire devra valider cette décision.

6. AVIS SUR L'ANNULATION DE L'APPEL DES LOYERS POUR LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DE SPINCOURT ET LE COMMERCE « CHEZ MAMY »

La période de confinement imposé par la crise sanitaire a été synonyme de baisse, voir de suppression d'activité pour de nombreux professionnels.

Aussi, il est proposé au conseil communautaire d'annuler tout ou partie des loyers d'avril et mai 2020 pour 2 structures occupant des bâtiments appartenant à la CODECOM :

- la maison de santé pluridisciplinaire de Spincourt, pour qui seule une partie des professionnels, médecins et cabinet infirmier, a pu continuer son activité. Les autres professionnels ont été contraints à l'arrêt de leur activité.
- la restauration « Chez Mamy » à Damvillers a été contrainte de stopper son activité durant le confinement.

Le conseil communautaire devra valider cette décision

7. QUESTIONS DIVERSES

COTISATION 2020 CIDFF

AFFAIRE N° 2020-08-25-01

Vu les statuts de la CODECOM de Damvillers Spincourt et notamment la compétence action sociale d'intérêt communautaire,

Considérant la convention signée le 18 mars 2009 entre le CIDFF et l'ex Codecom de Damvillers,

Considérant les actions d'information des femmes en particulier et de tout public en général, dans tous les champs du droit et de la promotion de l'autonomie personnelle, sociale et professionnelle des femmes sur le territoire de l'ex Codecom de Damvillers,

Considérant la mission d'intérêt public,

Après en avoir délibéré le bureau autorise le versement de la cotisation 2020 au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de la Meuse (CIDFF) pour un montant de 668,75 euros. (0.25 euros x 2 675 habitants).

Le bureau demande que le dispositif soit élargi à l'ensemble du territoire intercommunal. Une demande au CIDFF sera faite en ce sens.

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstention : 0

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Président indique que la CAO s'est réunie lundi 24 août pour « ouvrir » les plis de la consultation concernant les aménagements des sites touristiques, dans le cadre du projet Land Of Memory.

Plusieurs candidatures sur les 4 lots ont été déposées et seront analysées par le maître d'œuvre. Le rapport d'analyse sera présenté à la CAO qui proposera les attributions au conseil communautaire.

Le Président précise que la CAO s'est déroulée en présence d'un agent de la DIRECCTE, bien que la CAO ne soit pas obligatoire dans les procédures adaptées.

RENTREE SCOLAIRE

François BRELLE indique que plusieurs postes sont encore non pourvus : école de Saint-Laurent, groupe scolaire de Dommary-Baroncourt, ... Les recrutements sont difficiles, en raison du vivier trop faible de candidatures et des postes peu attractifs (quelques heures par jour, ...).

François BRELLE précise qu'il faudra étudier la question de la dotation scolaire, accordée à hauteur de 45 € par an par enfant. Cependant, certains enseignants demandent aux parents des fournitures scolaires complémentaires. La question sera évoquée avec la commission scolaire.

MERCREDIS RECREATIFS

Une enquête avait été lancée pour connaître les besoins des familles.

L'état des effectifs pourrait permettre d'ouvrir le service à Spincourt, mais pas à Damvillers. Le Président indique que la CODECOM ne peut plus se permettre de maintenir des services trop déficitaires : il faut que les services accueillent au moins 10 enfants tous les mercredis.

Pour l'année 2020, il est proposé que le repas soit tiré du sac : la modification des tarifs pour prendre en compte cette évolution sera proposée au conseil communautaire.

La séance est levée à 19 H 15.

Ordre du jour :

1. Fonctionnement du bureau.
2. Information sur les possibilités de répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2020 par le conseil communautaire.
3. Point sur la composition des commissions thématiques de la CODECOM.
4. Présentation de l'organisation de la CODECOM à partir du 1^{er} septembre 2020.
5. Dépôt d'un dossier de candidature pour l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Soutien à la création et au développement de Tiers Lieux » de la Région Grand Est.
6. Avis sur l'annulation de l'appel des loyers pour la Maison de santé pluridisciplinaire de Spincourt et le commerce « Chez Mamy ».
7. Questions diverses.

ANTOINE Jocelyne		MAZET Thierry	
BRELLE François		MISSLER Jean Marie	
CAPUT Christophe	Excusé	POSTAL Anne	
CARLU Jean-Baptiste		PROT Patrice	
FAUQUENOT Evelyne	Excusée	SELLIER Hubert	
GEORGES Denis	Excusé	THEVENIN Gilbert	
HAUPTMANN Gérard		TRINOLI Massimo	
JACQUE Philippe	Excusé		